

## Quelles sont les valeurs de la République ?

**Author :** Maximilien Bernard

**Categories :** [Communication P](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Identité catholique](#), [Perepiscopus](#)

**Date :** 2 juin 2013



Lors de la traditionnelle messe pour la France célébrée mercredi 29 mai au matin en la basilique Saint-Pierre de Rome à l'occasion de la fête de sainte Pétronille, le cardinal **Jean-Pierre Ricard**, archevêque de Bordeaux, [a rappelé](#) devant l'ambassadeur de France près le Saint-Siège, qu'il était important d'être fidèle aux « *valeurs de la République* ». « *Nous vivons aujourd'hui à une époque où un certain nombre de nos contemporains doutent que la fidélité soit possible* ». Certains se demandent ainsi, « *dans un univers relativiste* », si l'on peut « *rester au long des années fidèle à une personne dans le couple, à une cause, à des idées* », tandis que « *certain même vont plus loin et suspectent la fidélité d'être une entrave à la liberté* ». La fidélité est possible parce qu'elle est « *un don de Dieu* ». Il a assuré qu'elle était « *une œuvre créatrice* », expliquant que « *loin d'être une nostalgie paralysante qui nous rendrait prisonniers du passé* », elle « *se vit dans le présent et nous tourne vers l'avenir* ».

Outre la fidélité en amour ou à l'Eglise, le cardinal Jean-Pierre Ricard a fait référence à la fidélité aux valeurs de la République.

« Il ne suffit pas par exemple de répéter dans le chantier éducatif: liberté, égalité, fraternité. Encore faut-il aider les jeunes à entrer dans l'expérience à laquelle ces convictions fortes de notre République font référence ».

Quelle liberté ? Celle qui autorise des médecins à tuer des bébés dans le sein de leur mère ? Quelle égalité ? Celle qui dénature le mariage institué par le Bon Dieu dès la création ? Quelle fraternité ? Celle qui consiste à laisser les chrétiens être moqués dans les médias, insultés en permanence, agressés dans leur foi ?

**Michel de Jaeghere**, dans un entretien paru [sur le site de Renaissance Catholique](#) rappelle les valeurs de cette République issue de 1789 :

"Sa charte fondatrice est en effet la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789. Or celle-ci contient des dispositions qui changent profondément la nature du régime dont elle a conservé les dehors et le nom. Ces principes sont ceux que proclament d'une part l'article 3 : « *Le principe de toute souveraineté réside dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément* », d'autre part l'article 6 : « *La loi est l'expression de la volonté générale.* » Ces deux dispositions fondent, en dépit des apparences, un régime entièrement nouveau qui se distingue non seulement de la démocratie classique, mais de tous les régimes politiques (monarchiques, aristocratiques) connus auparavant.

La première de ces dispositions conduit en effet la démocratie moderne à considérer le mode de désignation par l'élection comme l'unique fondement de toute légitimité. Dès lors que le principe de souveraineté réside *dans la nation* (entendue ici comme le corps électoral), nul ne pourra légitimement prétendre exercer cette souveraineté sans avoir été choisi par le suffrage de cette nation. Or on n'avait jamais pensé à cela auparavant. Même parmi les partisans de la République. Dans la démocratie moderne, la désignation des gouvernants par les gouvernés cesse d'être considérée comme une technique parmi d'autres, bonne dans certaines situations, pour certains types d'État, mauvaise ou imprudente, inadaptée pour d'autres. Elle est réputée le seul mode de désignation légitime. Les régimes non démocratiques deviennent donc immoraux. L'élection des gouvernants devient un droit imprescriptible qu'on ne saurait remettre en question sans remettre en cause les fondements de l'ordre social. C'est un impératif moral. On jugera qu'un gouvernement est bon non plus dans la mesure où il poursuit le bien commun mais dans la mesure où il est démocratique. On estimera qu'un régime s'améliore à proportion qu'il se démocratise. Et non plus en fonction de la paix et de la prospérité qu'il apporte aux populations, du degré de civilisation qu'il promet ou des vertus qu'il encourage. Moins encore de la préservation de la morale publique.

La deuxième caractéristique de la démocratie moderne, souligne Madiran, est que « *la loi est l'expression de la volonté générale* ». Et seulement cela. Elle doit être approuvée par la majorité. Elle n'a besoin que de cela pour être incontestable. Formidable révolution. « *Toujours, dans toutes les civilisations, écrit-il, la loi était l'expression d'une réalité supérieure à l'homme, d'un bien objectif, d'un bien commun que l'homme traduisait, interprétait, codifiait librement, mais non arbitrairement.* » La fonction du législateur – roi, dictateur, assemblée d'anciens magistrats, Parlement élu – était de mettre en œuvre une raison, une justice et un ordre supérieurs aux volontés humaines. Qu'il s'agisse de la volonté présumée de Dieu ou de l'ordre du monde tel qu'il avait été transmis par la sagesse des anciens. « *La légitimité de la loi, rappelle encore Madiran, celle du pouvoir, celle des gouvernants, résidait dans leur conformité à cet ordre supérieur.* » Dans les démocraties classiques, on confiait au corps électoral le soin d'approuver les lois qui lui paraîtraient les plus conformes à l'ordre du monde ou à la volonté de Dieu. Dans la démocratie moderne, on lui demande d'édicter les lois les plus conformes à sa propre volonté, déclarée universellement souveraine. L'apparence peut être identique. La réalité est très différente. Dans le premier cas, on demandait au peuple ce qu'il pensait correspondre à la justice. Dans le deuxième, on lui demande ce qu'il veut, et qui sera considéré comme juste pour la seule raison d'avoir obtenu une majorité de suffrages. On passe d'un souverain (individuel ou collectif) à qui l'on reconnaît le pouvoir de dire : je le veux, parce que c'est juste, à un souverain (collectif) qui dit : c'est juste parce que je le veux. C'est une révolution copernicienne. On a maintenu les termes ; on a renversé la logique.

La conséquence de ces deux dispositions est que, loin de nous en préserver, la démocratie moderne tend naturellement au totalitarisme, contrairement à ce que l'on croit. Et elle y tend du seul fait de ses principes."